

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2014)
Heft: 2

Artikel: Colloque sur l'armement au Sénat français
Autor: Vautravers, Alexandre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-781111>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'industrie d'armement française s'oriente désormais principalement vers les marchés émergents des puissances moyennes. Le colloque du Club Participation & Progrès a attiré une attention et une affluence importante.

Photo © Auteur.

Armement

Colloque sur l'armement au Sénat français

Alexandre Vautravers

Professeur de Relations internationales, Université Webster, Genève

Pierre Pascallon, ancien député, a organisé le 14 octobre 2013 un extraordinaire colloque sur la politique française et européenne de l'armement. Le succès et la fréquentation de l'événement ont empêché un tiers des participants d'entrer dans la salle à l'heure prévue. Avec plus d'une trentaine d'intervenants, les organisateurs sont parvenus à combiner la densité des interventions et la qualité des propos.

Introduisant le colloque, Bruno Tertrais, Maître de recherches à la Fondation pour la recherche stratégique (FRS) a présenté la problématique dans un contexte stratégique, en cinq points :

- 1 on parle désormais de la création d'un « arc stratégique ; »
- 2 les risques et menaces doivent être hiérarchisés et vu d'Europe, l'Afrique prend donc le pas sur le Golfe persique/arabique ;
- 3 le terrorisme a perdu en importance face à d'autres menaces ;
- 4 les formes de l'engagement américain ne sont pas modifiées, malgré des changements majeurs dans la production énergétique ;
- 5 malgré le scepticisme de certains, peut-être verra-t-on à l'avenir encore des engagements terrestres majeurs.

On constate ainsi, simultanément : la diminution des ambitions américaines ; la désunion européenne ; les répliques du « printemps arabe » et les menaces djihadistes, ainsi qu'une grande instabilité en Afrique. Et d'en conclure que la conjonction de nombreux facteurs (« printemps arabe, » expansion de la politique étrangère de certains Etats du Golfe, question iranienne) focalisent l'attention et la priorité stratégique dans le Grand Moyen Orient.

En conséquence, il n'y a donc aucune justification objective à la baisse des budgets de défense. A ce train, la variable d'ajustement devrait être l'ambition et non l'investissement. D'ailleurs, « *les risques et menaces proviennent autant de la force que de la faiblesse.* » Il faut se garder de voir des changements stratégiques à chaque coin de rue : car les surprises ne signifient pas

nécessairement des ruptures. Enfin, la France peut se permettre de réduire ses capacités de défense terrestre ; mais elle ne doit pas abandonner ses compétences clé.

L'industrie de défense française

Le Général Henri Paris a présenté le secteur industriel de la défense français, qui compte environ 4'000 entreprises dont 7 majeures, 165'000 emplois ou un chiffre d'affaires de 15 milliards €. Un tiers des armements produits en France est exporté ; mais le pays a été relégué au cinquième rang des exportations, au profit d'Israël ; en 2012, les commandes étrangères ont sensiblement diminué.

Le but de cette base industrielle et technologique de défense (BITD) est l'autonomie stratégique ; mais celle-ci peut évoluer en fonction du degré d'intégration de l'Union européenne (UE). La Loi de programmation militaire (LPM) prévoit un crédit d'armement de 17 milliards pour les acquisitions entre 2009 et 2014. Mais ce montant ne suffit pas pour maintenir les armées françaises à niveau et en état – malgré les réductions d'effectifs. Ainsi, tous les *Mirage F1* n'ont pas pu être remplacés ; seule une partie des chars *Leclerc* sera revalorisée. Et les Armées vendront pour 3,27 milliards € d'actifs immobiliers (au lieu des 6 prévus) afin de renflouer les caisses. Or on sait qu'aucune LPM n'a jamais été respectée et d'ici l'échéance 2014, on prévoit déjà des dépassements de l'ordre de 4 milliards. Dans ce contexte, on craint les surcoûts occasionnés par les engagements en Lybie, au Mali et en République Centrafricaine.

Michel Dechelotte, directeur des affaires institutionnelles du groupe Safran, démontre que l'industrie d'armement française est très compétitive ; il ne souhaite pas que l'Etat s'engage pour protéger des emplois ou des secteurs. Mais le secteur fait face à un problème de taille : les séries commandées sont trop petites, alors que les coûts fixes augmentent constamment. Le reproche va donc aux militaires, qui commandent par exemple le nouvel Airbus A400M en six versions différentes ; ou, pire,

l'hélicoptère NH90 décliné en vingt-six versions! Il faut donc rationaliser les commandes, c'est-à-dire mettre l'accent sur la demande.

L'Ingénieur général de l'armement (IGA) Patrick Auroy, secrétaire général adjoint de l'OTAN, retrace la succession de trois périodes successives de consolidations : nationale durant les années 1980, supranationale et européenne dans les années 1990, puis enfin mondiale par le *dumping* américain dans les années 2000. Pour lui, le marché de l'armement et ses investissements sont peu prévisibles. Il fonctionne par la création de monopoles ; alors que les « perdants » sont condamnés à fusionner.

Jean-Pierre Maulny (Directeur adjoint de l'Institut de Relations internationales et de sécurité, IRIS) et Hélène Masson (Fondation pour la recherche stratégique, FRS) ont évoqué les spécificités du client étatique, qui structure l'offre et la concurrence – respectivement l'absence de celle-ci dans bien des cas.

L'ancien Ministre de la Défense Alain Richard a ajouté que la tendance était clairement au « défaut de confiance politique » en raison de commandes ou de séries trop élevées et irréalistes, ayant pour effet une inévitable

hausse des coûts unitaires. Malheureusement, la « préférence communautaire » ne fonctionne guère que dans le domaine de l'agriculture.

La baisse des carnets de commande est également visible aux USA. Et le temps est aux partenariats et alliances. La question fondamentale qui se pose désormais à l'industrie française est de s'intégrer à un marché européen, ou mondial? Car déjà, « *les grands groupes européens sont trop grands pour l'Europe.* » Avec quels partenaires extra-européens peut-on alors s'allier?

Luc Bourdeau (EADS) explique l'échec de la fusion entre EADS et MBDA. Lorsque trois divisions ont fusionné en 2013, cela a représenté 45'000 personnes, un chiffre d'affaire de près de 14 milliards € et... deux fois 300 entités juridiques. Il a présenté la position des produits européens sur le marché comme « moyen/haut de gamme » mais à prix très compétitif; les concurrents principaux pour les cinq types de missiles exportés est des fabricants américains. Plus que par le passé, il s'agit de trouver des « clients innovants » intéressés à développer de nouveaux matériels.

Aude-Emmanuelle Fleurant, de l'IRSEM, a étudié le sujet des compensations industrielles: Alors qu'en

Différentes bombes guidées équipées du kit Armement Air-Sd Modulaire (AASM) de Sagem.



2000 on ne comptait que 75 milliards \$ en offset, les prévisions de 2016 font état de 400 milliards \$ à travers le monde. Malheureusement, les recherches les plus récentes mettent en doute l'efficacité de ces marchés compensatoires.

Politique de sécurité française

Le Général d'Armée aérienne Morizot, ancien sous-chef EM Plan de l'Etat-major des Armées, évoque les missions des armées telles que définies dans le nouveau Livre Blanc. Celles-ci n'ont pas fondamentalement changé; elles restent centrées sur: la protection du territoire, la dissuasion (deux composantes: air et sous-marine) et l'intervention. La dissuasion absorbe à elle seule un quart du budget. A l'avenir, seules deux brigades pourront être projetées. L'exemple du Mali témoigne qu'il est essentiel de pouvoir agir seul – gage de rapidité et d'efficacité.

Le Général de division Vincent Desportes a remis en cause la LPM – coupable de «*déni et décrochage*» selon lui. Il n'y a «*pas de sanctuarisation budgétaire; mais réduction considérable du budget.*» Cela implique en moyenne la réduction de 25% des capacités militaires. «*L'équipement sert d'ajustement budgétaire du Ministère de la Défense.*» Et l'on perd, au passage, 80'000 emplois. On se focalise sur les grands programmes, aux dépens des petits programmes de cohérence. La LPM est donc critiquable sur trois points:

- 1 Le manque d'épaisseur stratégique; une incapacité à conduire des opérations sur la longue durée;
- 2 Les déficits capacitaires;
- 3 Le déficit stratégique d'autonomie, ce qui limite les possibilités aux «*seuls engagements avalisés par les USA.*»

Les forces se réduisent sensiblement: 30'000 hommes et 76 avions en moins, pour ne disposer désormais que de 45'000 hommes et 45 avions: «*Nous ne serons plus qu'une 'proxy force,'*» L'autonomie sera ainsi réduite, avec une capacité de déploiement sur la durée d'environ 2'300 militaires; les secteurs contrôlés diminueront

Le développement de systèmes d'armes complexes en Europe n'est pas chose facile, à l'instar de l'hélicoptère de combat *Tigre*. Malgré un nombre d'appareils très limité, il existe actuellement au moins quatre versions différentes - notamment dans les armements qu'ils emportent. Les appareils allemands sont livrés dix ans après les appareils français.



d'autant. Et il ne sera plus possible désormais de venir en aide efficacement aux populations locales.

Défense nationale et supranationale

Le Général de Brigade Pascal Roux, Directeur Capacités à l'EMUE Bruxelles, évoque les synergies possibles à l'échelle de l'UE. Il rappelle que les officiers et les forces doivent accepter une double tutelle et la souveraineté des Etats. Certains, cependant, délèguent leurs planifications à l'UE ou l'OTAN. L'accent est mis sur la gestion de la répercussion des baisses de budgets et des pertes de capacités, à l'instar des Pays-Bas qui ont abandonné leurs chars de combat, ou des Etats baltes qui font appel à d'autres pour assurer leur défense aérienne.

Le Général de Langlois voit une «*convergence*» se dessiner entre les intérêts et les moyens britanniques et français. Les deux pays ont en effet mis en place une «*approche capacitaire*» il y a dix ans, fondée sur la doctrine «*Effects Based Operations*» (EBO) où il s'agit de définir l'effet attendu et non le moyen. A Bruxelles, l'intergouvernemental a pris le dessus sur le communautaire. On se doit donc de réfléchir à l'avenir de l'OTAN et au «*manque de volonté du politique de faire avancer l'Europe de la défense.*»

L'ancien Ministre de la Défense Alain Richard a rappelé qu'en matière de défense «*il n'y a pas de délégation de souveraineté*» dans l'UE. Mais le système du consensus peut être contourné, par des «*abstentions*» ou par le «*consentement de l'engagement des autres.*» Il y a cependant beaucoup d'hésitations et de réticences populaires contre les interventions. L'opinion est en effet plutôt négative sur les retours d'expériences de ces quinze dernières années.

Daniel Argençon, conseiller français auprès de la représentation de l'OTAN/UE, présente les liens entre ces deux organisations. L'OTAN est une alliance de 28 pays, dont 22 sont membres de l'UE. L'OTAN ne dicte aucune politique industrielle. Elle n'en a d'ailleurs pas les moyens, avec un budget de 600 millions \$ par an – soit 0,5% des budgets de défense des Etats-membres. Son activité principale est l'interopérabilité, c'est-à-dire la définition de normes. Il s'agit également, sous la pression des Etats-Unis, d'arriver progressivement à un «*partage du fardeau*» - en d'autres termes : de faire payer les Européens pour leur propre sécurité.

Les deux organisations cherchent des synergies et des économies partout où cela est possible. Ainsi l'UE a défini 21 projets de *pooling & sharing*, alors que l'OTAN de son côté compte 30 projets appelés *smart defense*. Malheureusement, il s'agit dans la plupart des cas de programmes de faible ampleur. On passe donc à côté de l'essentiel des économies et des choix rationnels.